



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 070-217001205-20251006-20251055-DE

Séance du 06 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 26
Date de la convocation : 30 septembre 2025
Date d'affichage : 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Étaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – S. TETOT – P. PARISOT – C. LAMBOLEY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLOIN – M. FAIVRE – M. HEQUET

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – G. SALVI donne pouvoir à O. HOUILLOIN – V. TRARI MEDJAOUI donne pouvoir à G. BRIOT – S. LAMBERT donne pouvoir à P. PARISOT – M. BONNET donne pouvoir à M. C. FAIVRE – A. IPPONICH donne pouvoir à M. HEQUET

Absent excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – P.E. PHEULPIN

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2025/10/55

Emprunt budget réseau de chaleur

Considérant l'article 3 de la délibération de délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire du 8 juin 2020,
Considérant l'inscription d'un emprunt de 1 000 000 euros au Budget 31604 Réseau de Chaleur,
Considérant la nécessité de recourir à un prêt relais de 1 000 000 euros pour financer la construction de la chaufferie bois avec réseau de chaleur dans l'attente des subventions.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme le Maire, à la majorité avec 5 voix CONTRE (M. KIFFER, M. IPPONICH (procuration à Mme HEQUET), Mme HEQUET, Mme TETOT et Mme HOTTINGER) et 18 POUR

- FIXE le montant du capital emprunté à 1 000 000 €,
 - ARRETE la durée d'emprunt à 2 ans,
 - AUTORISE Mme le Maire à conclure un contrat de prêt avec l'organisme le mieux-disant,
 - AUTORISE Mme le Maire à régler les frais de dossier afférent à ce dossier,
 - AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
-
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
 - Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Marie-Claire FAIVRE